

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

28 mai 2015

DATE D'AFFICHAGE

28 mai 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS

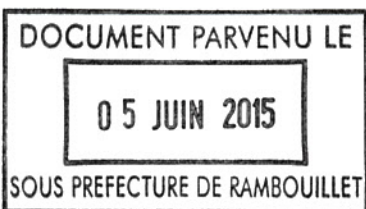
En exercice 19

Présents 12

Votants 16

OBJET :

Modification des tarifs de locations du Foyer Rural et du Centre Socio-Culturel et adoption de la convention type d'occupation des salles communales



Certifiée exécutoire
Compte tenu de
Sa réception en Sous Préfecture
Le.....
De sa publication le
Le Maire,

L'an deux mille quinze, le 3 juin à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BONTE, Maire d'Auffargis.

Etaient présents :

Mesdames Christine KARA, Géraldine MENARD, Corine PETETIN, Virginie ROLLAND,
Messieurs Didier BINANT, Bernard CHOPY, Laurent HUT, Jean-Pierre JACQUOT, Pierre MAHON, Serge NICOLA,

Etaient absents représentés :

Madame Nathalie ENGUEHARD représentée par Monsieur Serge NICOLA,
Madame Marie VINCENT représentée par Madame Christine KARA
Claudine GIAMMATTEI représentée par Monsieur Pierre MAHON
Gérard CHIVOT représenté par Monsieur Bernard CHOPY

Etaient absents non représentés :

Mesdames, Dany MORUZZI, Céline EGLIZEAUD, Monsieur Dominique PLANCHENAULT
Arrivée de Madame Marie VINCENT à 21h45.

Représentant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Pascal HAMET a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal, suite à la réalisation des travaux, de réviser les tarifs de locations des salles de la commune et de modifier le règlement de leur utilisation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°11 du 7 novembre 2011 proposant la révision des tarifs de location des salles de la commune,

VU l'avis des membres du Conseil Municipal réunis en « Toutes Commissions » le 15 avril 2015 et le 27 mai 2015,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le règlement et les tarifs de location des salles de la commune mises à disposition des Fargussiens,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité .

ABROGE la délibération n°11 du 7 novembre 2011,

APPROUVE la convention type d'occupation des salles communales et les règles de fonctionnement annexées à la délibération,

DÉCIDE d'appliquer les tarifs et horaires de locations suivants :

| TARIFS ET AMPLITUDE | FOYER RURAL | CENTRE SOCIO-CULTUREL |
|---|-------------|-----------------------|
| Location pour 24 heures : de 9 heures à 9 heures le lendemain | 500 € | 350 € |
| Location pour 48 heures : de 9 heures à 9 heures le surlendemain | 900 € | 600 € |

FIXE le montant de la caution à 1 500 €

DIT que le tarif applicable sera celui du jour de la réservation. Aucune réservation ne peut être retenue plus de 12 mois à l'avance.

DECIDE d'appliquer un forfait de 100 € par location correspondant aux frais de fonctionnement (eau, électricité) lorsque les salles sont prêtées à titre gracieux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document administratif se rapportant à cette délibération.

Pour extrait certifié conforme.

Auffargis, le 3 juin 2015

Le Maire

Daniel BONTE

